Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 743

Artikel: La loi et le terrain : cogestion : le piège suédois
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017113

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA LOI ET LE TERRAIN

Cogestion: le piège suédois

La réapparition du grand thème de la «participation» sur l'avant-scène fédérale, une fois de plus porté par les syndicats, va susciter, à n'en pas douter, les grands élans doctrinaux traditionnels de la part de la droite patronale. Avec, à la clef, un nouveau débat bloqué, tout aussi usé que les précédents.
Un coup d'œil sur l'évolution de la politique patronale à ce chapitre en Suède pourrait peut-être renouveler la réflexion et surtout compléter l'approche d'un problème qui, s'il demeure fondamental pour toute la vie sociale helvétique, est surtout une affaire de «terrain».

Où le mouvement syndical suédois, quelque sept ans après avoir, semblait-il, gagné la partie et marqué un avantage décisif en contribuant à faire adopter (en 1977) et mettre en vigueur sans délai une loi sur la cogestion, démocratisant les entreprises et enlevant aux employeurs le droit de diriger et de distribuer seuls le travail, où le mouvement syndical suédois constate donc qu'il s'est fait piéger et que la fameuse cogestion à la suédoise est peu à peu vidée de sa substance.
Diagnostic de la Fédération suédoise de l'alimentation (diffusé dans les «Informations» de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, n° 4/5 1984): la récupération du principe de la cogestion par le patronat s'est faite par le biais d'un projet appelé «entreprises nouvelles»; l'idée de départ était simple et séduisante: il s'agissait de diviser les entreprises en petites unités, plus mobiles et plus efficaces; chacune d'entre elles devenant responsable de ses propres résultats, mise en application concrète de la cogestion, avec en prime un encouragement à la rentabilité, dans la mesure où les salariés étaient invités à «se sentir comme s'ils étaient propriétaires de la société». A la longue, une mise hors circuit des syndicats, rendus incapables, par le morcellement des conditions de salaires et de travail, de mener à bien des négociations d'ensemble pour tous les travailleurs d'une branche.

Et à partir des «entreprises nouvelles», le patronat compte bien susciter des «cercles de qualité», placés sous le double signe de la qualité du travail et de la compétition entre les travailleurs, décentralisation encore plus poussée des responsabilités, cette fois jusqu'au niveau des ateliers dans une même entreprise par exemple, où priment la loyauté envers la direction et la fidélité aux objectifs choisis sur place. La cogestion conçue comme un facteur supplémentaire de compétitivité. La stratégie patronale se développe sans que, pour l'instant, les syndicats concernés aient trouvé le moyen de faire valoir leurs propres conceptions de la cogestion. Et comment répondre à ce président des associations patronales qui déclarait: «L'un des moyens les plus efficaces pour augmenter la croissance et les bénéfices est de faire en sorte que les employés se sentent fidèles à l'entreprise. Il y a plusieurs moyens d'y arriver. Certaines sociétés essaient de rendre leurs employés plus actifs et leur accordent une partie des actions. Beaucoup expérimentent des systèmes de participation aux bénéfices, etc. Les idées imposées par en haut ne favoriseront pas la création d'entreprises efficaces, rentables et saines.» Cogestion, participation, côté pile et côté face.

EN BREF

Réforme de l'assurance-maladie: à chaque jour son commentaire, sa prise de position sur les différents modèles proposés. Une synthèse claire s'impose d'urgence, et d'abord un aide-mémoire précis du fonctionnement de l'assurance-maladie et des lois qui la régissent. Ce travail existe, heureusement, et il permettra à n'en pas douter une clarification du débat: c'est le Mouvement populaire des familles qui s'en est chargé, sous la forme d'un petit fascicule d'une trentaine de pages, soigneusement documenté et intitulé «L'assurance-maladie, comment ça marche?» (adresse utile: J.-Cl. Friche, Rotatte 8, 2724 Les Breuleux). Une mise à jour, mais aussi, bien dans la ligne du MPF, un diagnostic: «(...) Le MPF est conscient que l'origine du problème réside dans l'organisation et le coût du système de santé dans son ensemble; il refuse cependant que les familles populaires soient une fois de plus pénalisées et fassent les frais d'une situation dont elles ne sont pas responsables.»

* * *

Tout entier consacré à un seul thème, «la protection des données personnelles» (avec un accent principal sur la protection du travailleur), le dernier numéro de la «Revue syndicale suisse» (adresse utile: c.p. 64, 3000 Berne 23) ne brille pas par un optimisme béat en la matière! Yvette Jaggi, membre de la Commission d'experts pour une législation fédérale sur la protection des données personnelles dans le secteur privé, n'écrit-elle pas, en conclusion d'une vingtaine de pages serrées sur le sujet (travail de synthèse en français, et qui plus est parfaitement accessible pour le profane, une «première» à un chapitre hypercouru de l'actualité...): «(...) Aussi bonne soit-elle, la législation envisagée arrivera très tard — trop tard, disent certains — au secours des personnes prises dans les réseaux télématiques en général, et des systèmes de gestion du personnel en particulier. Les développements technologiques dans le domaine informatique ont permis de créer des faits accomplis sur lesquels il s'avèrera sans doute très difficile de revenir dans la pratique. Une fois de plus, le législateur s'épuise à suivre les inventeurs et les commerçants pour réglementer leurs activités en évitant les abus